

# Préconisations pour l'organisation des studios de pole dance



Interprétation du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et des articles 42, 43 et 44 relatifs aux activités sportives.

## Pour les élèves

### Avant de venir en cours

- **Vous ne devez pas venir en cours** si vous présentez le moindre symptôme (toux, fièvre...)
- **Vous devez être munis d'un masque** lors de votre arrivée au studio et pour tout déplacement avant, après, et durant le cours,. Assurez vous d'en avoir sur vous.
- **Apportez votre bouteille d'eau** ou une gourde remplie avec vous (personnalisées dans les 2 cas, pour la reconnaître).
  - Les fontaines à eau ne seront pas disponibles durant la crise sanitaire.
- **Apportez votre tapis de yoga** avec vous.
- **Apportez un sac** dans lequel vous mettrez votre vestiaire (sac à main, chaussures, etc).
- **Portez un masque lors de votre arrivée**, vous ne pouvez l'ôter que lors de votre pratique sportive (art 44-3).
- **Les encadrants peuvent et doivent renvoyer d'un cours** toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires, sans qu'il lui soit possible de réclamer un quelconque remboursement.

### A votre arrivée au studio

- **Respectez la distanciation sociale** et gardez votre masque quand vous patientez devant le studio.
- **Attendez que le cours précédent soit terminé, que tous les élèves soient sortis** et qu'un encadrant vous y invite avant d'entrer dans le studio, toujours en portant votre masque.
- Enlevez chaussures et manteau et vêtements de ville, mettez-les dans le sac avec votre sac à main.
- Otez votre masque puis **désinfectez-vous les mains** à l'aide de gel hydro-alcoolique ou en vous lavant les mains au savon (serviettes en papier à usage unique uniquement).
- Enfilez vos affaires de sport
- **Le sac contenant vos autres affaires** (manteau, sac à main, chaussures, vêtements, etc...), doit être placé dans un endroit dont il ne bougera plus jusqu'à la fin du cours. Les vestiaires sont fermés.
- **Allez vous placer** à proximité immédiate de la pole qui vous a été affecté pour le cours et respectez la distanciation sociale.

- D'une façon générale, **évit**ez de toucher à quoi que ce soit dans le studio en dehors de la pole que vous allez utiliser et du matériel dont vous avez besoin (comme un crash mat le cas échéant).

## Avant de commencer le cours

- **Nettoyez et désinfectez la barre** que vous allez utiliser à l'aide d'une solution à base d'alcool et d'une serviette en papier à usage unique. Jetez cette serviette dans la poubelle prévue à cette effet après utilisation.  
**Attention** : ceci doit être répété à chaque changement d'utilisateur, et pour tous les matériels, (pole, tapis...) utilisés pendant un cours.

## Durant le cours

- **Restez à coté de votre pole** et conservez une distance d'un mètre avec les autres élèves.
- **Ne partagez pas votre tapis** ou quelque accessoire que ce soit.
  - Roulez et mettez de côté votre tapis après l'avoir utilisé.
- Si deux élèves partagent une même pole durant le cours, il faut **la désinfecter à l'aide d'une solution à base d'alcool entre chaque changement** en suivant la procédure évoquée plus haut.
- **Si vous désirez aller aux toilettes**, vous devez vous désinfecter les mains, remettre votre masque, vous rendre aux toilettes, reposer votre masque, et vous désinfecter les mains à nouveau.

## Après le cours

- **Nettoyez et désinfectez la barre** que vous avez utilisé à l'aide d'une solution à base d'alcool et d'une serviette en papier à usage unique. Jetez cette serviette dans la poubelle prévue à cette effet après utilisation.
- **Désinfectez le crash mat**, si vous en avez utilisé un, avec une solution à base d'alcool, en vaporisant cette solution sur la surface du tapis et en l'essuyant à l'aide d'une serviette en papier, à jeter après usage dans une poubelle.
- **Désinfectez vos mains** à l'aide de gel hydro-alcoolique ou en vous lavant les mains au savon.
- **Mettez un masque.**
- **Récupérez votre sac** dans lequel vous avez mis votre vestiaire et changez-vous, en respectant la distanciation sociale.
- **Sortez du studio un à un** en respectant la distanciation sociale.
- Les studios ne pourront pas assurer de service des objets trouvés, pensez à bien **vérifier que vous ne laissez rien derrière vous** avant de quitter le studio !

# Préconisations pour l'organisation des studios de pole dance

Interprétation du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et des articles 42, 43 et 44 relatifs aux activités sportives.



## Pour les profs

### Avant et après chaque cours

- A votre arrivée au studio, **placez votre vestiaire dans un sac** et mettez celui-ci dans un endroit dont il ne bougera pas jusqu'à votre départ, puis désinfectez-vous les mains.
- **Les élèves doivent attendre votre signal** avant d'entrer dans le studio.
- **Avant de faire entrer les élèves** dans le studio
  - **Désinfectez les poignées de porte** à l'aide d'une solution à base d'alcool.
  - **Désinfectez les poignées des fenêtres** ou tout autre dispositif utilisé pour aérer le studio à l'aide d'une solution à base d'alcool.
  - **Aérez le studio.**
- **Ouvrez la porte aux élèves** et/ou Invitez-les à entrer **un à un** en respectant au mieux la distanciation sociale.

### Encadrement des élèves

- **Le studio doit vous fournir un masque** ou une visière, son port est obligatoire en dehors des activités sportives (entrée et sortie du studio, passage aux toilettes).
- Vous devez inviter les élèves à **suivre de façon stricte le protocole sanitaire** destiné aux élèves, qui doit être affiché de façon visible dans le studio.
- **Le matériel** dont vous avez besoin (sonorisation, terminal de paiement, etc) **doit être désinfecté avant utilisation et après le cours**, à l'aide d'une solution désinfectante.
- **Si un élève ne respecte pas les consignes**, vous devez lui demander de quitter le cours immédiatement, il n'est pas en droit de réclamer un remboursement ou une quelconque indemnisation.

## Enseignement et coaching

- **Les parades devront être réduites au strict nécessaire**, prof et élève doivent se désinfecter les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ou avec du savon tout de suite après l'exercice.
- Du fait de la limitation des parades, vous devez **repenser les programmes des cours et leur structuration**, en alternant des moments intenses et courts et des moments plus calmes et plus longs, et en évitant de travailler sur des mouvements trop exigeants physiquement ou trop risqués pendant cette période.
- Vous devez **adapter vos cours à une reprise d'activité physique** après cette période de confinement. Commencez doucement durant les premières semaines pour éviter les blessures.
- **En cas de blessure** nécessitant une assistance médicale, vous devez mettre fin immédiatement au cours et faire évacuer le studio dans le calme, et porter assistance à la victime en étant muni d'un masque.

# Préconisations pour l'organisation des studios de pole dance



Interprétation du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et des articles 42, 43 et 44 relatifs aux activités sportives.

## Pour les gestionnaires de studio de pole dance

- La **capacité d'accueil de votre studio** doit être calculée selon ces deux contraintes :
  - Deux mètres minimum entre chaque pole.
  - 10 personnes maximum dans un même cours, dont l'encadrant.
- Vous devez **mettre à disposition** des élèves et des enseignants du **gel hydroalcoolique**, du **savon** afin qu'ils puissent se laver les mains, et un désinfectant pour les poles et les tapis ainsi que les accessoires qui répondent à la norme virucide NF EN14476.
- Vous devez **fournir des serviettes en papier** à usage unique aux élèves comme aux enseignants, dans des distributeurs permettant aux usagers de se saisir d'une feuille sans toucher les autres.
- **Vos studios doivent être équipés de poubelles** où mettre les masques et les serviettes en papier usagés ayant servi à nettoyer le matériel. Ces poubelles doivent être vidées régulièrement, au moins une fois par jour.
- Vous devez **organiser le déplacement de votre clientèle** de façon à ce que les élèves qui entrent ne croisent pas ceux qui sortent, idéalement dans un parcours linéaire si votre studio le permet, à défaut on veillant à ce que les groupes d'élèves ne se croisent pas, en en donnant pour cela des instructions claires et affichées de façon visible. Vous pouvez pour cela marquer les distances sociales au sol à l'aide de ruban adhésif, là où c'est possible.
- Afin de respecter la norme EN14476 pour la désinfection du matériel et de vos locaux, nous vous recommandons :
  - de l'**alcool à 70°** que vous pouvez conditionner dans un vaporisateur pour nettoyer les poles et le matériel, comme les tapis.
  - des **lingettes désinfectantes** virucides pour les surfaces avec lesquelles on est susceptible d'entrer en contact.

- de **l'eau de Javel diluée dans de l'eau froide** (dilution de 8cl d'eau de javel, soit une tasse à café, pour un litre d'eau) pour la désinfection des sols et des surfaces importantes.
- **Les sols doivent être nettoyés et désinfectés tous les jours** à l'aide d'une solution qui réponde à la norme virucide NF EN14476.
- **La climatisation en circuit fermé est à proscrire**, tout comme les ventilateurs et les sèche-mains soufflants.
- Vous devez **mettre à jour vos conditions générales de vente** pour refléter les dispositions spécifiques à la crise sanitaire, susceptibles de modifier votre règlement intérieur.
- **Vous devez vous assurer que les intervenants** auxquels vous faites appel ont bien **compris les consignes sanitaires**, aussi bien celles qui s'appliquent à l'encadrement dont ils font partie que ce qui concerne les élèves, qu'ils seront en charge de faire appliquer.
- **Transmettez les consignes** qui les concernent à vos clients et aux intervenants par email, via les réseaux sociaux ou par d'autres moyens de communication électroniques, de façon à ce qu'ils en prennent connaissance avant de se rendre dans vos studios.